

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 18h47 à huis clos. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre et Michel Morin.

Absence : Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2021**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Octroi de contrat pour le pavage du sentier du parc de l'Amitié
  - b) Participation au projet " Cinéma Mobile " du CRSQV
  - c) Participation au projet " Espaces publics éphémères " du CRSQV
  - d) Participation au projet " Achats de bancs de parc et d'abreuvoir " du CRSQV
  - e) Abrogation de la résolution 2021-05-081 – Modalités de remboursement – Subventions aux activités sportives
  - f) Modalités de remboursement – Subventions aux activités sportives
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Implantation d'un nouvel élevage porcin
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Achat de silhouettes rigides auprès de Kalitec
  - b) Avis de motion et présentation du règlement 515 relatif à l'utilisation de l'eau potable
  - c) Adoption du règlement 514 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 29 de la rivière du Sud
  - d) Adoption du règlement 507-1 relatif à la garde de poules en milieu urbain
  - e) USEP – réception de la résolution 7720-05-021 de la municipalité d'Henryville
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Avis de motion et présentation du projet de règlement 495-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
  - b) Annulation du chèque C2107839
10. **VARIA**
  - a) Implantation de la page Facebook officielle de la municipalité de Saint-Sébastien

11. **COURRIER**

- a) Plaintes concernant les modalités de remboursement pour le camp de jour

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

- a) Demande concernant la coupe de levée de fossés dans le rang Sainte-Marie

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2021-06-093** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 18h47. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-06-094** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-095** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2021. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 1ER JUIN 2021 \*\*\***

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

DESJARDINS SERVICES DE CARTES	FRAIS ANNUELS CR	60,00
CAIN LAMARRE S. E. N. C. R. L.	SERV. PROF	2 035,41
RENÉ DULUDE	MAXI CAFÉ	51,02
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	ATELIER LA FLEURISTE FLEURS ANIK	72,43
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	REPAS DÉPART ANIK	23,15
L'HOMME ET FILS INC.	EAU + CRÉMETTE	17,38
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES	49,76
LE CANADA FRANÇAIS	AVIS PUBL. APPEL D'OFFRES	651,91
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCATS S.A	HONOR.PROF.COUR MUNICIPALE	114,98
PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURES DE BUREAU	23,27

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

GROUPE GFE INC	VÉRIFICATION ANNUELLE	265,59
----------------	-----------------------	--------

**HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE**

PIECES D'AUTO BEDFORD	PIÈCES GÉNÉRATRICES	13,43
ENTREPRISE RENÉ CHARPENTIER INC	QUINCAILLERIE GÉNÉRATRICE PM1	329,75
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	DRAIN QUAINCAILLERIE TERRAIN BASEBALL	30,77
L'HOMME ET FILS INC.	CORROSTOP POUBELLES PARC	60,93
L'HOMME ET FILS INC.	TEINTURE	241,32
L'HOMME ET FILS INC.	PAILLIS DE CÈDRE	363,73
	<b>TOTAL</b>	<b>4 404,83</b>

**2021-06-096** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 4 404.83\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

SALAIRE DES ÉLUS	JUIN 2021	3 356,55
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - MAI 2021	7 288,64
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	144,75
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU AVRIL ET MAI 2021	424,83
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION MAI. 2021	393,21
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE JUIN 2021	1 152,17
RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	PRÉVENTION TPI 21 FÉVRIER AU 17 AVRIL 2021	707,18
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	393,41
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	332,43
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	761,56
HYDRO-QUÉBEC	PM1	342,01
FQM ASSURANCES	RENOUVELLEMENT ASSURANCES	18 699,90
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS MAI 2021	3 160,66
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS MAI 2021	1 108,56
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES MAI 2021	375,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUIN 2021	6 605,55
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
	<b>TOTAL</b>	<b>45 569,68</b>

<b>PAR RÉOLUTION</b>		
STELEM	RESTAURATION 3 BORNES	3 894,26
R. C. G. T.	AUDIT 2020 - 2EME PARTIE	2 040,80
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	TRANSPORT ADAPTÉ	5 875,00
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON, VERS 1	2 721,06
DH ÉCLAIRAGE	DÉPÔT CONTRAT TERRAIN BASEBALL	4 186,64
	<b>TOTAL</b>	<b>18 717,76</b>

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR LE PAVAGE DU SENTIER DU PARC DE L'AMITIÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 soumissionnaires ont déposé leur soumission à la date et l'heure prévue;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions, le résultat fut celui-ci;

Pavage HR	119 309,55 \$
Pavage Axion inc.	95 584,24 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions par l'entreprise Contact Cité afin de valider que la conformité et les exigences au devis sont rencontrées;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-097** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat pour le pavage du sentier du parc de l'Amitié soit octroyé à la compagnie Pavage Axion inc. au montant de 95 584.24\$ taxes incluses, considérant qu'elle s'est avérée être la plus basse conforme. **ADOPTÉE.**

**B) PARTICIPATION AU PROJET " CINÉMA MOBILE " DU CRSQV**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité de se joindre au projet de cinéma mobile organisé par le CRSQV afin de se pouvoir d'un équipement de bonne qualité pour du cinéma plein air qui sera en partage avec les municipalités d'Henryville et de Saint-Anne-de-Sabrevois;

**CONSIDÉRANT QUE** le cinéma en plein air est une activité pour les citoyens de tout âge et favorisera les relations multigénérationnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Bouvier du CRSQV nous a informer que les demandes de subventions couvriront en totalité le coût de l'achat des écrans gonflables, les systèmes audio-vidéo et les émetteurs FM pour les municipalités participantes et ne nécessiteront pas de mise de fond de la part de la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Henryville est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec le CRSQV l'organisation et la mise en place de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-098** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien accepte de participer au projet de cinéma mobile.

Le maire M. Martin Thibert demande le vote du conseil pour ce projet. La majorité est contre donc la participation au projet est refusé. 3 contre, 2 pour.

Conséquemment, la décision est rejetée.

Conformément à l'article 142 du CMQ, le maire M. Martin Thibert exerce son droit de véto en regard à cette résolution 2021-06-098. Conséquemment, la question sera reprise à la prochaine séance.

**C) PARTICIPATION AU PROJET " ESPACES PUBLICS ÉPHÉMÈRES " DU CRSQV**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité de se joindre au projet d'espaces publics éphémères organisé par le CRSQV afin de se pouvoir d'aménagements malléables et transportables pour de créer des haltes lumineuses;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but d'encourager les citoyens a prendre de l'air frais, à venir socialiser, profiter d'un moment de détente et que les équipements pourront également servir lors des activités municipales telles que l'Halloween, Noël et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Bouvier du CRSQV nous a informer que les demandes de subventions couvriront en totalité le coût de l'achat de l'équipement choisi par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec le CRSQV l'organisation et la mise en place de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-099** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien accepte de participer au projet d'espaces publics éphémères.

Le maire M. Martin Thibert demande le vote du conseil pour ce projet. La majorité est contre donc la participation au projet est refusé. 3 contre, 2 pour.

Conséquemment, la décision est rejetée.

Conformément à l'article 142 du CMQ, le maire M. Martin Thibert exerce son droit de véto en regard à cette résolution 2021-06-098. Conséquemment, la question sera reprise à la prochaine séance.

**D) PARTICIPATION AU PROJET " ACHATS DE BANCS DE PARC ET D'ABREUVOIR " DU CRSQV**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité de se joindre au projet d'achats de bancs de parc et d'abreuvoir organisé par le CRSQV afin d'installer des bancs et des abreuvoirs à l'intention des aînés dès de notre parc;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but de favoriser l'activité physique de nos aînés en leur permettant de se reposer et de s'abreuver tout au long de leur trajet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà des bancs et des balançoires tout au long du sentier du parc, mais ne possède dans d'abreuvoir;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Bouvier du CRSQV nous a informer que les demandes de subventions couvriront en totalité le coût de l'achat de l'équipement choisi par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lacolle est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec le CRSQV l'organisation et la mise en place de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-100** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien confirme sa participation au projet d'achat de bancs de parc et d'abreuvoir.

Le maire M. Martin Thibert demande le vote du conseil pour ce projet. La majorité est en faveur donc la participation au projet est autorisée. 4 pour, 1 contre. **ADOPTÉE.**

**E) ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-05-081 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT – SUBVENTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire faire modifier sa décision concernant les modalités de remboursement pour les subventions aux activités sportives;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-101** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2021-05-081 adoptée lors de la séance du 4 mai 2021. **ADOPTÉE.**

**F) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT – SUBVENTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien verse une aide financière à ses citoyens pour les activités sportives offertes à l'extérieur de son territoire pour les enfants de moins de 18 ans ainsi que pour les inscriptions aux camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien ne rembourse pas pour le hockey et le patin artistique car elle participe financièrement à la gestion des opérations de fonctionnement de l'Aréna de Bedford, via une entente intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-102** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien offre un remboursement de 30% sur les frais d'inscription de 100\$ ou plus dans une activité sportive non offerte par la municipalité sur présentation de la facture payée en totalité;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien encourage fortement ses citoyennes et citoyens à utiliser les services de l'Aréna de Bedford pour le hockey mineur ainsi que le patin artistique;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien offre un remboursement de 30% sur les frais d'inscription pour les camps de jour en excluant les frais de services de garde et les activités optionnelles sur présentation d'un document officiel du camp de jour mentionnant le montant payé (maximum en 2 remboursements);

**QUE** la municipalité offre cette aide financière sous forme de remboursements jusqu'à concurrence de 500.00\$ par famille par année;

**QUE** la date limite pour recevoir les demandes de remboursement est le 30 avril suivant l'année civile ;

**QUE** toutes les résolutions antérieures offrant une compensation financière pour les activités sportives, de loisirs et de camps de jour soient abrogées. **ADOPTÉE.**

**6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

**7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**A) IMPLANTATION D'UN NOUVEL ÉLEVAGE PORCIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a reçu le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement Climatiques concernant l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de porcin au lot 5 829 604 appartenant à la Ferme Agri K Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste en l'implantation d'un nouvel élevage porcin de 3996 porcs à l'engraissement de 25 à 110 kilogrammes sur gestion liquide du lisier, dont la production annuelle de phosphore sera de 18 981 kg, répartis dans deux bâtiments d'élevage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à une consultation publique afin de connaître les préoccupations des citoyens des municipalités concernés quant aux inconvénients causés par les odeurs qui découleront de la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune demande ou commentaire de la part des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-103** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte tel que présenté le projet d'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de porcin au lot 5 829 604. **ADOPTÉE.**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

**A) ACHAT DE SILHOUETTES AUPRÈS DE KALITEC**

**2021-06-104** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal autorise l'achat de 2 ensembles de silhouettes rigides d'enfants (silhouettes + messages) au prix unitaire de 280.00\$ auprès de Kalitec. **ADOPTÉE.**

**B) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 515 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**Avis de motion est donné par le conseiller Michel Bonneville, que le projet de règlement 515 relatif à l'utilisation de l'eau potable soit déposé.**

**C) ADOPTION DU RÈGLEMENT 514 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 29 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**2021-06-105** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 514 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 29 de la rivière du Sud soit adopté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

**D) ADOPTION DU RÈGLEMENT 507-1 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN**

**2021-06-106** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 507-01 relatif à la garde de poules en milieu urbain soit adopté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

**E) USEP – ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION 7720-05-021 DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE**

**Le conseil municipal accuse réception de la résolution 7720-05-021 de la municipalité d'Henryville mentionnant qu'elle est disposée à renouveler l'entente pour l'USEP pour une année à la fois.**

#### 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

##### A) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 495-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

**Avis de motion est donné par le conseiller Michel Morin, que le projet de règlement 495-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle soit déposé.**

##### B) ANNULATION DU CHÈQUE C2107839

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien doit procéder à l'annulation du chèque C2107838 au montant de 5 875.00\$ car celui-ci a été égaré par le fournisseur;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2021-06-107** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'annulation du chèque C21007839. **ADOPTÉE.**

#### 10. VARIA

##### A) IMPLANTATION DE LA PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

**La directrice générale par intérim mentionne que la Municipalité de Saint-Sébastien a maintenant sa propre page Facebook. Les informations municipales y seront partagées.**

#### 11. COURRIER

##### A) PLAINTES CONCERNANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR

**La directrice générale par intérim fait la lecture d'une lettre de plainte émise par une citoyenne.**

#### 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les élus répondent à la seule question reçue.

**Le maire demande à ce que le responsable de voirie propose un projet au conseil pour la bande de terre entre le trottoir et le stationnement de l'église.**

**Le maire demande au conseil de penser à une forme de compensation pour le refuge de Mme Fabienne Docquier car les citoyens de Saint-Sébastien vont lui porter des chats.**

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-06-108** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 19h37. **ADOPTÉE.**



---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim